



ASSEMBLÉE NATIONALE

DEUXIÈME SESSION

TRENTE-SEPTIÈME LÉGISLATURE

Procès-verbal

de l'Assemblée

Le mardi 14 novembre 2006 — N° 57

**Président de l'Assemblée nationale :
M. Michel Bissonnet**

QUÉBEC

La séance est ouverte à 10 h 03.

AFFAIRES DU JOUR

Projets de loi du gouvernement

Adoption du principe

Mme Courchesne, ministre de l'Emploi et de la Solidarité sociale, propose que le principe du projet de loi n° 30, Loi modifiant la Loi sur les régimes complémentaires de retraite, notamment en matière de financement et d'administration, soit maintenant adopté.

Un débat s'ensuit.

À 12 heures, Mme Leblanc, deuxième vice-présidente, suspend la séance jusqu'à 14 heures.

14 novembre 2006

La séance reprend à 14 h 05.

Moment de recueillement

AFFAIRES COURANTES

Présentation de projets de loi

M. Couillard, ministre de la Santé et des Services sociaux, propose que l'Assemblée soit saisie du projet de loi suivant :

n° 45 Loi modifiant diverses dispositions législatives en matière de santé

La motion est adoptée.

M. Corbeil, ministre des Ressources naturelles et de la Faune, propose que l'Assemblée soit saisie du projet de loi suivant :

n° 52 Loi concernant la mise en œuvre de la stratégie énergétique du Québec et modifiant diverses dispositions législatives

La motion est adoptée.

M. Bergman, ministre du Revenu, propose que l'Assemblée soit saisie du projet de loi suivant :

n° 47 Loi modifiant la Loi sur le registraire des entreprises et d'autres dispositions législatives

La motion est adoptée.

14 novembre 2006

M. Lessard, ministre du Travail, propose que l'Assemblée soit saisie des projets de loi suivants :

n° 40 Loi modifiant la Loi sur les accidents du travail et les maladies professionnelles et la Loi sur les accidents du travail

La motion est adoptée.

n° 51 Loi modifiant le Code du travail et d'autres dispositions législatives

La motion est adoptée.

Dépôts de documents

M. Dupuis, ministre de la Sécurité publique, dépose :

Le rapport annuel de gestion de l'École nationale de police du Québec, pour l'exercice financier terminé le 30 juin 2006.

(Dépôt n° 635-20061114)

Mme Gagnon-Tremblay, ministre des Relations internationales, dépose :

Une mise à jour de la note explicative concernant le Protocole de Kyoto à la Convention-cadre des Nations Unies sur les changements climatiques.

(Dépôt n° 636-20061114)

M. Couillard, ministre de la Santé et des Services sociaux, dépose :

Le rapport annuel d'Urgences-santé, pour l'exercice financier terminé le 31 mars 2006 ;

(Dépôt n° 637-20061114)

14 novembre 2006

Les rapports annuels 2005-2006 sur l'application de la procédure d'examen des plaintes et l'amélioration de la qualité des services des agences de la santé et des services sociaux suivantes :

- Capitale-Nationale ; (Dépôt n° 638-20061114)
- Gaspésie—Îles-de-la-Madeleine; (Dépôt n° 639-20061114)
- Mauricie et Centre-du-Québec ; (Dépôt n° 640-20061114)

Les rapports annuels de gestion, pour l'exercice financier terminé le 31 mars 2006, des agences de la santé et des services sociaux suivantes :

- Gaspésie—Îles-de-la-Madeleine ; (Dépôt n° 641-20061114)
- Estrie ; (Dépôt n° 642-20061114)
- Mauricie et Centre-du-Québec. (Dépôt n° 643-20061114)

M. Dupuis, leader du gouvernement, propose :

QUE, conformément à l'article 392 de la *Loi sur les services de santé et les services sociaux*, l'étude des rapports annuels de gestion 2005-2006 des agences de la santé et des services sociaux de Gaspésie—Îles-de-la-Madeleine, de l'Estrie et de la Mauricie et du Centre-du-Québec soit déférée à la Commission des affaires sociales ;

QUE le ministre de la Santé et des Services sociaux soit membre de ladite commission pour la durée du mandat.

La motion est adoptée.

M. Bergman, ministre du Revenu, dépose :

14 novembre 2006

Le rapport annuel des activités de sondages 2005-2006 de Revenu Québec et un avis de la Commission d'accès à l'information ;

(Dépôt n° 644-20061114)

Le Plan triennal des sondages 2006-2009 de Revenu Québec et un avis de la Commission d'accès à l'information.

(Dépôt n° 645-20061114)

M. le président dépose :

Copie du préavis de la motion proposée par M. Valois (Joliette) qui sera inscrite au *Feuilleton et préavis* du mercredi 15 novembre 2006, sous la rubrique « Affaires inscrites par les députés de l'opposition ».

(Dépôt n° 646-20061114)

Dépôts de pétitions

Du consentement de l'Assemblée pour déroger à l'article 63 du Règlement, M. Cousineau (Bertrand) dépose :

L'extrait d'une pétition, signée par 587 citoyens et citoyennes du Québec, concernant la création d'une zone d'exploitation contrôlée sur le territoire de la forêt Ouareau.

(Dépôt n° 647-20061114)

Questions et réponses orales

Il est procédé à la période de questions orales des députés.

Du consentement de l'Assemblée pour déroger aux articles 53 et 59 du Règlement, M. Boisclair, chef de l'opposition officielle, dépose :

14 novembre 2006

Un tableau intitulé *Loi sur l'équilibre budgétaire – Révision de l'excédent (déficit) cumulé établi par le gouvernement au 31 mars 2006 (en millions de dollars)* extrait du *Rapport spécial à l'Assemblée nationale concernant la vérification des états financiers consolidés du gouvernement du Québec pour l'année financière terminée le 31 mars 2006*, préparé par le Vérificateur général du Québec.

(Dépôt n° 648-20061114)

À la demande de M. le président, M. Boisclair, chef de l'opposition officielle, retire certains propos non parlementaires.

À la demande de M. le président, M. Audet, ministre des Finances, retire certains propos non parlementaires.

Du consentement de l'Assemblée pour déroger aux articles 53 et 59 du Règlement, Mme Harel (Hochelaga-Maisonneuve), dépose :

Un document intitulé *Données de surveillance des infections à Clostridium difficile dans les centres hospitaliers au Québec - Bulletin n° 6, octobre 2006*.

(Dépôt n° 649-20061114)

Motions sans préavis

Du consentement de l'Assemblée pour déroger à l'article 185 du Règlement, Mme Jérôme-Forget, ministre responsable de l'Administration gouvernementale et présidente du Conseil du trésor, et M. Simard (Richelieu) proposent conjointement :

QUE l'Assemblée nationale félicite les lauréats de la 21^e édition des Prix d'excellence de l'administration publique, de même que la récipiendaire du Prix Hommage, Mme Pauline Champoux-Lesage.

Du consentement de l'Assemblée, un débat s'ensuit.

Le débat terminé, la motion est adoptée.

14 novembre 2006

Avis touchant les travaux des commissions

Mme Lamquin-Éthier, leader adjointe du gouvernement, convoque :

- la Commission de la culture, afin d'entreprendre l'étude détaillée du projet de loi n° 39, Loi proclamant le Mois de l'histoire des Noirs.

M. Gendron, troisième vice-président, donne les avis suivants :

- la Commission de l'administration publique se réunira en séance publique afin d'entendre la sous-ministre du ministère du Travail sur son rapport annuel de gestion 2005-2006, et en séance de travail afin de faire des observations à la suite de cette audition ;
- la Commission des affaires sociales se réunira afin de procéder à l'étude de rapports annuels et d'entendre, à cette fin, l'Agence de la santé et des services sociaux de Lanaudière ;
- la Commission de l'éducation se réunira en séance publique afin d'entendre les dirigeants de l'Université du Québec à Trois-Rivières, et en séance de travail afin de faire le bilan de cette audition.

Renseignements sur les travaux de l'Assemblée

M. Gendron, troisième vice-président, informe l'Assemblée que, le mercredi 15 novembre 2006, aux affaires inscrites par les députés de l'opposition, sera débattue la motion de M. Valois (Joliette).

Cette motion se lit comme suit :

QUE l'Assemblée nationale constate l'affaïssement du premier ministre du Québec face au gouvernement conservateur.

14 novembre 2006

AFFAIRES DU JOUR

Projets de loi du gouvernement

Adoption du principe

L'Assemblée poursuit le débat sur la motion de Mme Courchesne, ministre de l'Emploi et de la Solidarité sociale, proposant que le principe du projet de loi n° 30, Loi modifiant la Loi sur les régimes complémentaires de retraite, notamment en matière de financement et d'administration, soit maintenant adopté.

Le débat terminé, la motion est adoptée et, en conséquence, le principe du projet de loi n° 30 est adopté.

Mme Lamquin-Éthier, leader adjointe du gouvernement, propose que le projet de loi n° 30 soit renvoyé pour étude détaillée à la Commission des affaires sociales.

La motion est adoptée.

Motions du gouvernement

L'Assemblée tient le débat sur la motion faisant suite au dépôt, le 7 juin 2006, par Mme Gagnon-Tremblay, ministre des Relations internationales, de la Convention relative aux garanties internationales portant sur des matériels d'équipement mobiles et le Protocole portant sur les questions spécifiques aux matériels d'équipement aéronautiques à la Convention relative aux garanties internationales portant sur des matériels d'équipement mobiles, faits au Cap (Afrique du Sud) le 16 novembre 2001.

Cette motion se lit comme suit :

QUE conformément à l'article 22.3 de la *Loi sur le ministère des Relations internationales*, l'Assemblée nationale approuve la Convention relative aux garanties internationales portant sur des matériels d'équipement mobiles et le Protocole portant sur les questions spécifiques aux matériels d'équipement aéronautiques à la Convention relative aux garanties internationales portant sur des matériels d'équipement mobiles, faits au Cap (Afrique du Sud) le 16 novembre 2001.

14 novembre 2006

À la suite d'une réunion avec les leaders parlementaires, M. Gendron, troisième vice-président, informe l'Assemblée qu'il a réparti le temps de parole pour la discussion de cette motion de la façon suivante : 10 minutes sont accordées aux députés indépendants ; les deux groupes parlementaires se partageront également le reste du temps consacré à ce débat ; dans ce cadre, le temps non utilisé par l'un des groupes s'ajoutera à celui de l'autre groupe, tandis que le temps non utilisé par les députés indépendants pourra être redistribué également entre les groupes parlementaires, étant entendu que cette répartition ne pourra être effectuée avant que le temps dévolu aux deux groupes parlementaires ne soit entièrement écoulé ; et les interventions ne seront soumises à aucune limite.

Un débat s'ensuit.

Le débat terminé, la motion est adoptée. En conséquence, cet engagement est approuvé.

À 17 heures, à la demande de Mme Lamquin-Éthier, leader adjointe du gouvernement, M. Cusano, premier vice-président, suspend les travaux jusqu'à 18 heures.

Débats de fin de séance

À 18 heures, l'Assemblée tient deux débats de fin de séance :

- le premier, sur une question adressée par M. Legault (Rousseau) à M. Audet, ministre des Finances, concernant le déficit du Québec ;
 - le deuxième, sur une question adressée par M. Pinard (Saint-Maurice) à M. Després, ministre des Transports, concernant la sécurité routière au Québec.
-

14 novembre 2006

À 18 h 26, M. Cusano, premier vice-président, lève la séance et, en conséquence, l'Assemblée s'ajourne au mercredi 15 novembre 2006, à 10 heures.

Le Président

MICHEL BISSONNET